



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/78
4 avril 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Onzième session
Genève, 8-14 mars 2007

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT, DE
LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES
CONNEXES SUR SA ONZIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 8 au 14 mars 2007

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Recommandations concertées	3
II. Déclarations liminaires.....	6
III. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.....	13
IV. Les accords internationaux d'investissement et leur contribution au développement.....	20
V. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.....	24
VI. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.....	30
VII. Application des recommandations de la Commission	32
VIII. Questions diverses	33
IX. Décisions de la Commission	34
X. Question d'organisation	35
<i>Annexes</i>	
Participation.....	37

Chapitre I

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES

1. La CNUCED devrait poursuivre son analyse globale de l'IED et ses travaux analytiques sur les incidences sur le développement de l'IED pour déterminer quels sont les IED productifs, bénéfiques et effectifs, afin d'aider les pays en développement et les pays en transition à mieux comprendre comment l'IED peut contribuer à la croissance et au développement. Les résultats de ces travaux devraient continuer d'être diffusés par le biais de notes d'orientation, de séminaires régionaux et, en particulier, du *World Investment Report* (WIR). Les États membres sont invités à continuer de participer à la diffusion du WIR, et des réunions d'information devraient continuer d'être organisées à l'intention des délégations à Genève pour la présentation officielle du rapport. Il serait bénéfique pour le rapport que des réunions de présentation soient organisées au niveau régional, outre Genève, dans les limites des ressources existantes, en recourant aux partenariats existants et aux organisations partenaires dans les régions. Cela pourrait contribuer à en accroître et à en élargir l'audience, ce qui renforcerait la pertinence et l'impact de cette précieuse publication phare.
2. La CNUCED devrait également poursuivre ses travaux d'analyse sur les multiples facteurs nécessaires pour attirer les IED et en tirer profit, y compris dans le cadre de la rédaction du WIR, et elle devrait aider, dans les limites de son mandat, les pays en développement et les pays en transition à formuler et à appliquer des politiques permettant d'attirer des IED et d'en tirer profit.
3. La Commission se félicite de la tendance croissante des pays en développement et des pays en transition à réaliser des investissements directs à l'étranger, tendance qui devrait être encouragée par un renforcement de la coopération Sud-Sud. La CNUCED devrait continuer d'étudier les IED Sud-Sud et leurs incidences, et faciliter l'échange d'expériences.
4. À la lumière des délibérations de la Commission, la CNUCED devrait continuer d'étudier les IED dans le secteur des services, par exemple dans le secteur du tourisme et celui des infrastructures, ainsi que les tendances récentes des politiques nationales en matière d'IED. La Commission prend note des conclusions et recommandations de la Réunion d'experts sur les IED dans le secteur des ressources naturelles, en soulignant le rôle essentiel des industries extractives dans de nombreux pays en développement et l'activité croissante de sociétés transnationales dans ces industries. La CNUCED devrait continuer d'étudier et de diffuser les nouvelles expériences à cet égard, s'agissant en particulier des incidences sur le développement économique et social des pays d'accueil.
5. Soulignant le rôle crucial d'une information actuelle et pertinente sur les IED et les activités des sociétés transnationales (STN), la Commission apprécie l'appui apporté par la CNUCED aux pays en développement pour l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données sur l'IED, dans le cadre d'une évaluation des incidences de l'IED sur le développement. La CNUCED pourrait intensifier son assistance technique, soit au moyen de ses fonds d'affectation spéciale en fonction de la demande et des besoins exprimés, soit à partir du moment où un pays bénéficiaire aura déterminé ses besoins dans le cadre de son plan national de développement ou de son DSRP, et où il aura choisi la CNUCED comme principal agent d'exécution. La Commission note en outre que la CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur

les aspects relatifs au commerce et au développement de la responsabilité sociale des entreprises en ce qu'elle a trait à l'ensemble des STN.

6. La Commission prend également note du rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives. L'investissement joue un rôle important à cet égard. Il serait souhaitable d'intégrer dans l'initiative d'aide au commerce les investissements liés au commerce et le développement des entreprises en tant qu'éléments importants de la stratégie, en particulier dans le cas des PME.

7. Dans ses travaux d'analyse, la CNUCED devrait tirer des enseignements des expériences positives en matière de transfert et de diffusion de la technologie par le biais de l'IED et d'autres filières. Elle devrait également soutenir les efforts faits par les pays en développement, en particulier les PMA, pour s'adapter aux mutations technologiques, déterminer les meilleures pratiques pour le transfert de technologie et évaluer l'efficacité des politiques visant à renforcer les capacités intérieures d'innovation.

8. Devant la multiplication des accords internationaux d'investissement et la complexité qui en résulte pour les pays en développement et les pays en transition en matière de politiques d'investissement et de mise en œuvre de ces politiques à divers niveaux, la Commission considère que la CNUCED devrait être l'organisme principal au sein du système des Nations Unies chargé du traitement des questions liées aux accords internationaux d'investissement et qu'elle devrait continuer de contribuer à une meilleure compréhension des questions liées à ces accords et à leurs incidences sur le développement, y compris en ce qui concerne le règlement des différends entre investisseurs et États, avec la participation de tous les acteurs intéressés. Dans ce domaine de travail, une attention particulière devrait être accordée aux besoins des PMA. La Commission prie la CNUCED d'intensifier ses efforts de renforcement des capacités en fonction de la demande et des besoins exprimés par les pays en développement et les pays en transition, en vue d'optimiser la contribution au développement des accords internationaux d'investissement.

9. La Commission recommande que les États membres envisagent de créer un groupe d'experts permanent ayant pour mandat de promouvoir une meilleure compréhension des questions complexes liées aux accords internationaux d'investissement et à leurs incidences sur le développement. La décision de créer un tel groupe d'experts devrait être prise au niveau du Conseil du commerce et du développement.

10. La Commission prend note avec satisfaction de la présentation des examens de la politique d'investissement (EPI) du Maroc et de la Zambie et du rapport sur la mise en œuvre des mesures de suivi de l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda. Les examens de la politique d'investissement sont des outils précieux pour les pays en développement et les pays en transition et les aident à améliorer les conditions de l'investissement, aussi bien intérieur qu'étranger. Elle demande au secrétariat d'intensifier ses efforts pour que les besoins et les priorités en matière de développement des pays faisant l'objet d'un examen fassent partie intégrale de cet examen et du mécanisme de suivi. Elle souligne l'importance d'une assistance et d'un suivi en temps voulu pour l'application des recommandations, assistance qui englobe le renforcement des capacités et la facilitation de l'investissement. La Commission note les nombreuses demandes d'EPI et d'assistance technique correspondante et invite les partenaires de développement à donner les moyens à la CNUCED de répondre à ces demandes.

Elle recommande que les débats intergouvernementaux consacrés à chaque examen de la politique d'investissement prennent la forme d'un échange d'expériences plus interactif. Elle invite le secrétariat à faire une proposition dans ce sens.

11. La Commission prend note du rapport de la Réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques d'investissement et invite la CNUCED à envisager de donner une suite favorable aux demandes d'assistance technique dans ce domaine.

12. La Commission a pris note du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-troisième session (TD/B/COM.2/ISAR/35) et des conclusions concertées du Groupe, et elle a approuvé l'ordre du jour provisoire proposé par celui-ci pour sa vingt-quatrième session. Elle a également pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa septième session.

13. La Commission se félicite de la coopération avec d'autres organisations travaillant dans le domaine de l'investissement, en particulier la WAIPA, et souhaite que la pratique de tenir des réunions conjointes avec la WAIPA se poursuive. En outre, une coopération plus étroite entre la CNUCED et les organismes chargés de l'investissement sera un moyen d'accroître la capacité et l'efficacité de ces organismes.

14. La Commission souligne la contribution que la CNUCED peut apporter au suivi des grandes conférences des Nations Unies, notamment le Consensus de Monterrey sur le financement du développement.

Chapitre II

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

15. Dans ses observations liminaires, le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a mis en lumière le rôle central de l'investissement, en particulier de l'investissement étranger direct (IED), dans le processus de développement. Il a noté que la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives avait recommandé que l'investissement soit une partie intégrante importante de l'initiative d'aide au commerce. Une nouvelle tendance avait été observée dans le *World Investment Report 2006* (Rapport sur l'investissement dans le monde), à savoir l'essor de l'IED provenant des pays en développement et des pays en transition; l'IED Sud-Sud présentait des avantages par rapport à l'IED Nord-Sud dans la mesure où les multinationales des pays en développement apportaient avec elles un ensemble de technologies, de modèles d'entreprise et des systèmes qui étaient à la fois novateurs et en prise avec l'environnement et les institutions des pays du Sud. Un certain nombre de tendances étaient particulièrement intéressantes à examiner pour la Commission. Premièrement, malgré le resserrement de la coopération Sud-Sud en matière d'investissement, les décideurs avaient encore la possibilité de partager des expériences sur le renforcement de cette coopération. Deuxièmement, la mise en commun des enseignements tirés des politiques favorables au développement et des réglementations bien adaptées devait contribuer à ce que la hausse mondiale de l'IED dans les industries extractives bénéficie aux pays d'accueil. Troisièmement, on décelait des signes croissants de protectionnisme – en particulier dans les secteurs considérés comme importants pour la sécurité nationale – qui devaient être surveillés.

16. Le Directeur a aussi souligné que les accords internationaux d'investissement étaient de plus en plus nombreux et complexes, et étaient ainsi caractérisés par une structure compliquée, à plusieurs niveaux et multiforme. Il a noté que, conformément au mandat confié à la Commission, la CNUCED était de fait le secrétariat et l'instance qui permettait de comprendre comment cette structure fonctionnait et pouvait se transformer en un système bénéfique favorisant et stimulant l'investissement international. À cet égard, un élément clef de succès pourrait résider dans la mise en place d'une instance permanente d'examen où seraient échangés les points de vue et serait approfondie la connaissance de ces accords. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR), organe qui témoignait du rôle que pouvait jouer un comité permanent au sein de la CNUCED, pourrait servir de modèle.

17. Concernant l'appui à l'élaboration de politiques nationales et au renforcement des capacités, la CNUCED avait accru ses activités d'assistance technique et ses services consultatifs. L'un des meilleurs exemples était le programme d'examens de la politique d'investissement.

18. Le représentant du **Honduras**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné la nécessité de consacrer de nouveaux travaux d'analyse et de recherche à l'impact que le rôle croissant des pays en développement en tant que sources d'IED avait sur le développement et à sa contribution potentielle au renforcement de la coopération Sud-Sud. La CNUCED était encouragée à diffuser aussi largement que possible les conclusions du *Rapport sur l'investissement dans le monde*, y compris par le biais de séminaires régionaux accueillant des décideurs. Elle était aussi priée d'accroître son assistance technique aux pays

en développement, en particulier aux pays les moins avancés, afin de les aider à améliorer leurs systèmes de collecte et de communication de données sur l'IED.

19. Le Groupe des 77 et la Chine prenaient note de la complexité croissante des accords internationaux d'investissement tout en reconnaissant leur rôle dans la promotion de l'investissement étranger et leur contribution potentielle à la réalisation des objectifs de développement. Ils soulignaient les risques liés à l'incohérence et, souvent, au manque de transparence du réseau constitué par ces accords, notamment l'incohérence des obligations essentielles, les conflits avec la législation nationale et le nombre croissant de différends en matière d'investissement. Ils soulignaient aussi que les difficultés liées à la gestion de ce réseau complexe menaçaient la stabilité et la crédibilité de l'ensemble du système de l'investissement. Ils appelaient donc le secrétariat à poursuivre ses efforts reconnus en matière de renforcement des capacités et se félicitaient de la proposition de créer un groupe permanent d'experts de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement et le développement, qui permettrait d'échanger des points de vue et de faire progresser la formation de consensus au niveau international.

20. Le représentant s'est déclaré favorable aux travaux relatifs aux examens de la politique d'investissement, qui étaient menés au niveau national et qui étaient à la fois adaptés aux besoins de chaque pays et conformes à leurs objectifs de développement déclarés. Ces examens permettaient d'avoir une optique stratégique et de préconiser l'adoption par les pays en développement de mesures visant à attirer des IED de qualité qui contribuaient à un développement économique et humain durable. Il importait d'apporter une assistance technique complémentaire aux pays concernés pour que l'application des recommandations ait un impact positif; il était souhaitable que davantage d'examen soient organisés et que les activités de suivi soient renforcées. Le Groupe des 77 et la Chine appelaient la communauté des donateurs à verser des contributions financières pour répondre aux demandes d'examen de la politique d'investissement et de suivi. Il a été souligné que l'initiative d'aide au commerce devrait comporter un volet relatif à l'investissement qui englobe des mesures visant à promouvoir le transfert de technologie, le développement des entreprises et la consolidation des chaînes productives.

21. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a jugé essentiel que la CNUCED conserve ses capacités de recherche afin d'analyser les sociétés transnationales (STN) des pays en développement et les politiques liées à la promotion de l'investissement; il a invité à étudier les STN dans les industries extractives et à recenser les meilleures pratiques afin de favoriser l'instauration d'un cadre rationnel de l'investissement. Il a aussi demandé une assistance technique pour la collecte des statistiques relatives à l'IED.

22. Prenant note de la multiplication des accords internationaux d'investissement en Asie et tenant compte de l'importance croissante de l'élaboration de règles en matière d'investissement, le représentant a instamment demandé à la CNUCED de consolider ses travaux de recherche sur ces accords et s'est félicité des activités de renforcement des capacités menées dans ce domaine. Il a aussi appelé de ses vœux des échanges plus fréquents et systématiques de points de vue sur les accords de ce type.

23. Une plus grande attention devait être consacrée au suivi et à l'évaluation des recommandations formulées par la CNUCED dans le cadre des examens de la politique

d'investissement. Le représentant a noté avec satisfaction que l'assistance technique de la CNUCED visait à renforcer l'aptitude des pays à élaborer des politiques rationnelles en matière d'investissement, à améliorer le cadre de l'investissement et à attirer davantage d'IED.

En conclusion, il a encouragé la CNUCED à poursuivre ses travaux sur les normes internationales de comptabilité et de publication ainsi que sa collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement dans le domaine de la promotion de l'investissement et autres activités conjointes.

24. Le représentant du **Brésil**, prenant la parole au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a exprimé sa satisfaction du rapport de la CNUCED intitulé *World Investment Report 2006* et de l'analyse qu'il donnait, très utile pour sa région. Il s'est félicité de ce que l'accent ait été mis sur les industries extractives et sur la nécessité de veiller à ce que la dimension Sud-Sud reste au centre du débat.

25. Les examens de la politique d'investissement restaient pour la région un important outil de développement, en particulier dans la mesure où ils favorisaient l'échange d'expériences, et le représentant s'est félicité du travail accompli par la CNUCED pour l'examen de la politique d'investissement de la République dominicaine. Il a souligné l'importance des efforts fournis par le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et des indications données dans les lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise.

26. Il a également pris note des mesures prises par la CNUCED, en coopération avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement, pour renforcer la capacité de la région latino-américaine et caraïbe d'attirer des IED. Il a appelé l'attention sur le travail fait pour promouvoir les capacités productives et la compétitivité des entreprises au niveau local, en particulier par le biais du programme EMPRETEC et des projets de relations interentreprises exécutés au Brésil et en Argentine, se prononçant pour la diffusion, à l'échelle régionale, des méthodes ayant fait leurs preuves. En conclusion, il a fait valoir qu'il serait utile que les questions relatives aux accords internationaux d'investissement soient examinées par un comité permanent d'experts.

27. Le représentant de l'**Angola**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a salué les activités exécutées en 2006 en faveur des pays africains par la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises. Les entrées d'IED étaient en hausse en Afrique, mais la part de l'IED mondial dans cette région ne représentait encore que 3 % et allait, pour l'essentiel aux industries minières et pétrolières. Notant que le thème du *World Investment Report 2007* – à savoir les STN et les industries extractives – était tout à fait d'actualité, il a félicité la CNUCED de son travail sur les statistiques relatives à l'IED. Soulignant combien il était important que les pays africains améliorent leurs systèmes de collecte et de communication de données sur l'IED, il a demandé à la CNUCED de renforcer son assistance technique dans ce domaine.

28. En 2006, les pays africains avaient conclu de nombreux traités d'investissement bilatéraux et d'autres accords internationaux contenant des dispositions en matière d'investissement et le représentant a remercié le secrétariat de son aide continue. Il a formulé le vœu que la CNUCED poursuive son travail d'analyse dans ce domaine et continue de communiquer des informations sur les accords d'investissement par le biais de ses bases de données spécialisées. Par ailleurs, il

a favorablement accueilli l'idée de créer un groupe d'experts permanent sur les accords internationaux d'investissement qui permettrait aux pays africains de mieux s'intégrer dans le réseau mondial des accords internationaux d'investissement.

29. Il a noté avec satisfaction que 16 pays africains avaient bénéficié d'un examen de leur politique d'investissement et, en conclusion, il s'est félicité des programmes de renforcement des capacités conduits par la CNUCED dans les domaines de l'investissement et du développement des entreprises.

30. Le représentant du **Bénin**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a dit que, si les PMA attiraient davantage d'IED que par le passé, le volume d'actifs étrangers investis dans ces pays restait globalement insignifiant, ce qui avait pour conséquence de retarder encore leur intégration dans l'économie mondiale. Ces investissements étaient concentrés dans quelques PMA riches en ressources naturelles et il était douteux qu'ils aient un impact positif sur la vie socioéconomique de ces pays. Une assistance technique adéquate était donc nécessaire pour que les pays bénéficiaires puissent profiter des apports d'IED dans les industries extractives. La réunion d'experts sur les IED dans le secteur des ressources naturelles avait fait un certain nombre de recommandations intéressantes à ce sujet. Une approche globale et multifactorielle était nécessaire pour créer un climat économique plus favorable dans les PMA. Ces derniers saluaient le projet de la CNUCED visant à aider les pays en développement à mobiliser leurs ressources intérieures et souhaiteraient que l'on donne plus d'élan aux flux d'investissement Sud-Sud.

31. Le représentant a mis l'accent sur la multiplication des accords internationaux d'investissement, qui constituaient aujourd'hui l'outil international le plus utilisé pour protéger les IED. Toutefois, les PMA manquaient souvent des capacités requises pour négocier de tels accords, qui ressemblaient de plus en plus à des contrats d'adhésion et, de ce fait, ne laissaient pas de marge de manœuvre suffisante pour promouvoir le développement. Le représentant a donc demandé que soit accordée une assistance technique accrue et que soient effectués davantage de travaux d'analyse sur l'évolution des accords internationaux d'investissement de manière à s'attaquer aux problèmes découlant de leur incohérence systémique et à contribuer à la formation d'un consensus international.

32. Les PMA se félicitaient de la tenue, avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement, de la réunion commune de haut niveau, qui avait été marquée par une forte participation des organismes de promotion de l'investissement des PMA. Ceux-ci saluaient également le processus d'examen des politiques d'investissement mais ils tenaient à souligner combien il était important que soient mis en place des mécanismes financiers appropriés garantissant l'exécution d'activités de suivi. Enfin, le processus d'examen collégial pourrait être renforcé par une participation accrue du secteur privé et l'établissement de guides de l'investissement dans les PMA devrait faire partie du suivi des examens de la politique d'investissement.

33. Le représentant de l'**Allemagne**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE)**, a dit que la CNUCED était devenu le principal organisme du système des Nations Unies pour l'examen des questions d'investissement et de technologie en raison des travaux fructueux qu'elle avait menés dans ce domaine au fil des ans. Elle contribuait de plus en plus à améliorer la compréhension collective des aspects complexes de l'IED, en permettant aux pays en développement d'attirer

de tels investissements. Le représentant a souligné la qualité du *World Investment Report (WIR) 2006* de la CNUCED, en particulier de l'analyse des activités des STN de pays en développement et de leur impact sur l'économie des pays d'origine et des pays d'accueil. Il a recommandé l'organisation de séances consacrées à la présentation du WIR aux délégations à Genève, s'est félicité du thème retenu pour le Rapport 2007 et a mis en garde contre un protectionnisme croissant en matière d'investissement. Il a salué les travaux de la CNUCED dans le domaine de la promotion des investissements, s'agissant en particulier des organismes de promotion de l'investissement et des liens entre les pays d'accueil et les sociétés transnationales.

34. L'Union européenne soutenait la création d'un groupe d'experts permanent des accords internationaux d'investissement, sous réserve d'éclaircissements supplémentaires et à condition que cela aille dans le sens du rapport du Groupe de personnalités.

35. Les examens de la politique d'investissement (EPI) du Maroc et de la Zambie avaient utilement contribué à un échange d'expériences sur les politiques et les régimes d'investissement des pays en développement, et le représentant a salué la qualité des travaux de la CNUCED à cet égard. Il a également loué les travaux de l'ISAR et a associé l'UE aux conclusions concertées de ce groupe.

36. Le représentant du **Bélarus**, parlant au nom du **Groupe D**, a loué le secrétariat pour la qualité de l'analyse et de l'information présentées dans le *World Investment Report 2006*, qui bénéficiait d'une solide réputation dans la région du Groupe D et était un outil de référence pour les décideurs, et il en souhaitait une plus large diffusion dans les pays en transition. Bien que ces dernières années l'Europe du Sud-Est et la Communauté d'États indépendants aient manifesté une plus grande activité en matière d'IED, aussi bien comme pays d'origine que comme pays d'accueil, avec le taux de croissance des flux d'IED le plus élevé en 2006, la répartition de ces flux restait inégale. Le représentant a également souligné l'importance des nouvelles tendances en matière d'IED, qui avait dessiné une nouvelle géographie de l'investissement, avec en particulier une hausse sensible des investissements à l'étranger des pays en développement et des pays en transition, et il a demandé à la CNUCED de continuer ses travaux d'analyse de l'impact de ces flux sur l'économie de la région en vue d'optimiser les effets positifs nets de ces tendances. Le Groupe D souscrivait au thème retenu pour le *World Investment Report 2007*, à savoir les IED dans le secteur des ressources naturelles, et attendait avec intérêt ce rapport.

37. Le représentant s'est félicité des travaux du secrétariat concernant les accords internationaux d'investissement et a loué l'appui fourni à la région. Le Groupe D appréciait les examens de la politique d'investissement, l'un des fleurons de la coopération technique de la CNUCED, et espérait que le mécanisme qui avait été mis en place pour répondre aux demandes de suivi et qui avait été appliqué pour le Rwanda pourrait être reproduit dans d'autres pays, y compris des pays en transition, comme demandé au paragraphe 53 du Consensus de São Paulo. Indiquant que le Groupe D soutenait les recommandations de la Réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques d'investissement, le représentant a demandé que davantage d'activités de promotion de l'investissement soient réalisées dans la région, en particulier des ateliers de renforcement des capacités pour former les organismes de promotion de l'investissement à la conception, l'application et l'évaluation de tout un éventail d'outils de promotion.

38. Il a en outre loué les activités du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, en particulier le soutien apporté à la conférence internationale sur l'application pratique des normes internationales d'information financière dans les pays en transition.

39. Le représentant de l'**Argentine** a remercié la CNUCED de ses travaux en matière d'investissement et a dit qu'il considérait le *World Investment Report 2006* comme un exemple notable de la qualité des analyses et de la recherche menées par l'organisation. Les travaux de la CNUCED étaient particulièrement importants pour les organismes de promotion de l'investissement et pour la diffusion d'expériences nationales dans un contexte régional, tel que celui du Mercosur. Les activités de la CNUCED relatives à la compétitivité des entreprises et l'analyse des incidences de l'IED sur l'économie intérieure et les PME étaient particulièrement utiles. À cet égard, le représentant s'est félicité du caractère pratique du programme EMPRETEC et des projets d'établissement de liens interentreprises. Enfin, il s'est félicité de l'exécution des deux derniers examens de la politique d'investissement, à savoir ceux du Maroc et de la Zambie.

40. Le représentant de l'**Indonésie** a loué le *World Investment Report 2006* pour son approche globale et sa recherche analytique. Il a invité la CNUCED à poursuivre ses travaux de recherche en vue d'améliorer les politiques d'investissement dans les pays en développement. En particulier, un ensemble de priorités devrait être établi pour traiter la question du développement; à cet égard, il était essentiel d'avoir accès à une information statistique exacte sur l'IED et les activités des sociétés transnationales. Le représentant a souligné l'importance des accords internationaux d'investissement, en louant la CNUCED pour ses travaux d'analyse et son assistance technique dans ce domaine et en indiquant que l'Indonésie avait récemment bénéficié des services consultatifs de la CNUCED. Il a demandé à la CNUCED de créer un groupe d'experts permanent des accords internationaux d'investissement, qui s'intéresserait plus précisément aux questions systémiques intéressant les pays en développement. Enfin, il a souligné les effets positifs des examens de la politique d'investissement et s'est félicité de la tenue d'une réunion conjointe de haut niveau de la Commission et de la WAIPA.

41. Le représentant de la **Fédération de Russie** s'est déclaré satisfait de ce qu'une partie des analyses du *World Investment Report 2006* ait été consacrée aux pays en transition. Au cours de l'année écoulée, les entrées et les sorties d'IED avaient augmenté, ce qui témoignait d'un plus grand rôle joué dans l'économie mondiale par les pays en développement et les pays en transition. Pour ce qui était des ressources naturelles, le représentant souscrivait à l'analyse de la CNUCED selon laquelle les revenus tirés de l'exploitation de ces ressources devaient être utilisés pour résoudre les problèmes intérieurs, et il a ajouté que la souveraineté nationale restait une importante question à cet égard. Il s'est déclaré favorable à l'idée de la CNUCED de chercher à développer les meilleures pratiques et d'élaborer des recommandations en matière de politiques d'investissement. Étant donné l'écheveau de plus en plus complexe de réglementations sur l'investissement et les risques de différends en la matière, dont les conséquences pouvaient être graves pour les pays en développement, les travaux de la CNUCED sur ces différends étaient importants et c'était une bonne idée que d'envisager de créer un groupe d'experts sur les accords d'investissement. En conclusion, le représentant a dit qu'il était important de continuer de réaliser des examens de la politique d'investissement, mais qu'il faudrait en élargir la couverture géographique.

42. Le représentant de la **Chine** a demandé à la CNUCED d'intensifier ses travaux sur la collecte de données sur l'IED pour réaliser des analyses encore plus fiables des flux d'IED et de leur impact. Il a loué les travaux de la CNUCED relatifs aux accords internationaux d'investissement et a appelé à un accroissement de l'assistance technique dans ce domaine. Il a jugé que les examens de la politique d'investissement étaient extrêmement utiles pour améliorer les politiques d'investissement et il soutenait les efforts de la CNUCED en matière de suivi à cet égard.

43. La représentante du **Pérou** a préconisé une analyse plus approfondie du rôle croissant joué par les pays en développement en matière d'investissements directs à l'étranger. Si les flux d'IED avaient augmenté vers toutes les régions, le principal enjeu restait de veiller à ce qu'ils contribuent au développement des pays d'accueil. Elle a souligné l'importance de l'application des recommandations issues des examens de la politique d'investissement. Concernant l'assistance technique, elle a loué la collaboration avec la CNUCED concernant le développement des capacités entrepreneuriales, l'établissement de liens entre petites et microentreprises et sociétés transnationales, les efforts déployés pour assimiler l'investissement étranger et en tirer le plus grand profit, et la coopération en matière de promotion de l'investissement dans des secteurs spécifiques. Elle a par ailleurs exprimé son intérêt pour une analyse du transfert de technologie et de la politique de la science et de la technologie. La prolifération d'accords d'investissement et de différends entre investisseurs et pays d'accueil rendait d'autant plus important un effort accru d'analyse, avec des activités d'assistance technique pour la formation de négociateurs et la fourniture de conseils aux pays en développement en matière de différends relatifs à l'investissement. À cet égard, elle a demandé aux donateurs d'intensifier leur appui à l'exécution de projets pour lesquels la CNUCED possédait les compétences voulues.

Chapitre III

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE CONCERNANT L'INVESTISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

44. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:

World Investment Report 2006: FDI from Developing and Transition Economies: Implications for Development (UNCTAD/WIR/2006);

«Le nouveau paysage de l'IED: quelques grandes questions. Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/77);

«Rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives» (TD/B/COM.2/EM.19/3);

«Rapport de la Réunion d'experts sur les IED dans le secteur des ressources naturelles» (TD/B/COM.2/EM.20/3);

«Rapport de la Réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques d'investissement, en particulier dans l'optique du développement» (TD/B/COM.2/AHM.1/3).

Résumé du Président

45. La Chef du Service de l'analyse des questions d'investissement de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a présenté le point 3 de l'ordre du jour intitulé «Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement». Elle a passé en revue deux réunions d'experts organisées par la Division au cours de l'année précédente et a souligné l'essor spectaculaire de l'investissement étranger direct (IED) en provenance des pays en développement et des pays en transition au cours des dix dernières années, qui avait été le thème du *World Investment Report 2006* (Rapport sur l'investissement dans le monde). Il s'agissait d'un phénomène structurel à long terme causé par trois groupes de facteurs. Dans le premier groupe figurait la nécessité de répondre aux contraintes créées par le processus de mondialisation. Le second groupe était constitué par un ensemble de facteurs liés aux pays d'origine ou facteurs d'incitation (taille modeste du marché, hausse des coûts de production et concurrence accrue) tandis que le troisième groupe comprenait un ensemble de facteurs attirant l'investissement dans les pays d'accueil (grands marchés, abondance de ressources naturelles, main-d'œuvre et débouchés découlant de la libéralisation des politiques, notamment de la privatisation). L'IED en provenance des pays en développement et des pays en transition était essentiellement destiné à d'autres pays en développement, ce qui contribuait à diversifier les sources d'investissement de ces pays et les possibilités de renforcement de la coopération Sud-Sud, mais pouvait aussi soulever des inquiétudes. Ce phénomène avait des conséquences aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement. Dans les pays développés, on s'était inquiété à plusieurs reprises de la perte de contrôle d'activités stratégiques et des suppressions d'emploi liées à des investissements provenant de pays en développement. Il y avait aussi des incidences possibles sur les règles

internationales en matière d'investissement étranger. Ce phénomène étant considéré comme récent, il était nécessaire d'entreprendre de nouveaux travaux de recherche. Il pourrait aussi être utile d'encourager un dialogue Sud-Sud et Nord-Sud sur ce sujet.

46. La hausse de l'IED provenant des pays en développement était intimement liée à l'importance croissante de cet investissement dans les ressources naturelles, en particulier dans les industries extractives (pétrole, gaz et minéraux), ce qui serait le thème du *World Investment Report 2007*. L'essor de ce type d'investissement avait été alimenté par la forte augmentation des prix des produits de base au cours des dernières années. La Chef du Service a souligné la nécessité de diffuser de manière efficace les résultats des travaux de recherche et a noté que la Division s'était efforcée de faire connaître ces résultats et de stimuler les débats avec les décideurs par le biais d'ateliers régionaux. Enfin, elle a mis l'accent sur l'importance non seulement du renforcement des capacités dans le domaine des statistiques, mais aussi des activités d'assistance technique visant à donner suite aux recommandations formulées par la Commission à sa session antérieure.

47. Après avoir commenté les questions relatives à l'investissement du point de vue des entreprises, le Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale (CCI) a réaffirmé l'importance du renforcement de la coopération entre les organes des Nations Unies dans le domaine de la promotion du commerce et de l'investissement internationaux. La collaboration avec la CNUCED portant sur la production de guides de l'investissement et sur la création d'un conseil consultatif pour l'investissement dans les pays les moins avancés (PMA) illustre les efforts conjoints menés pour promouvoir l'IED dans ces pays. Le Secrétaire général a exprimé plusieurs motifs d'inquiétude quant aux obstacles que rencontraient les sociétés étrangères pour leurs décisions en matière d'investissement, et a demandé instamment à la Commission d'inscrire ces questions à son ordre du jour. Il importait d'œuvrer avec les gouvernements pour inverser la tendance au protectionnisme dans le domaine de l'investissement, laquelle pénaliserait l'IED et les pays en développement.

48. Deux experts de pays en développement ont exposé leurs points de vue sur les nouvelles tendances et l'évolution de l'investissement ainsi que sur l'importance des relations Sud-Sud pour les pays en développement. Le premier expert a souligné le rôle des industries extractives et le poids croissant de l'agro-industrie. Il s'est interrogé sur la durabilité des investissements et a noté que le rôle croissant des STN des pays du Sud pouvait aussi contribuer à créer de nouveaux débouchés pour les pays en développement. Le second expert s'est inquiété de la place de l'IED provenant des pays du Sud dans le développement économique des pays d'accueil. Il a souligné le rôle qu'un cadre réglementaire rationnel pouvait jouer en vue d'incorporer l'IED dans les objectifs de développement d'un pays. Il a expliqué comment les gouvernements des pays d'accueil devaient organiser leurs dispositifs d'incitation en fonction de choix nationaux, et a conclu en appelant les sociétés à avoir un comportement social responsable dans les pays en développement.

49. Lors des débats sur les exposés présentés, la question de l'impact des droits de propriété intellectuelle sur les IED dans les pays d'accueil a été étudiée. La taille et le taux de croissance du marché étaient les facteurs les plus importants attirant l'IED et la propriété intellectuelle revêtait manifestement une importance secondaire; toutefois, les pays qui appliquaient de bonnes politiques dans ce domaine avaient un pouvoir d'attraction plus fort auprès des investisseurs étrangers. En outre, il a été proposé que la CNUCED étudie la possibilité que les réserves en

devises servent à financer les investissements d'infrastructure. Un représentant a demandé si la CNUCED disposait d'éléments tendant à prouver que l'IED Sud-Sud avait eu des effets bénéfiques dans les pays en développement en créant des liens en amont et en aval. Il a souligné que l'IED Sud-Sud ne devrait pas être considéré comme se substituant à l'IED Nord-Sud. Une question a été posée concernant l'existence d'une contradiction éventuelle entre le *Rapport sur le commerce et le développement 2006* et le *World Investment Report 2006*. Il a été répondu que ce dernier ne portait que sur les flux d'IED et non sur les marchés financiers en général.

50. Un représentant a dit que l'objectif de l'IED devait être de renforcer le développement dans les pays en développement, et a suggéré que la Commission examine des indicateurs concrets afin de juger de l'impact de ce type d'investissement sur le développement. Les pays devraient être responsables de leurs choix sectoriels. On ne savait pas bien si la hausse du nombre de fusions-acquisitions dans le cadre de l'IED était réellement bénéfique aux pays en développement. Ceux-ci devaient trouver d'autres mécanismes pour l'IED et mettre en place des complémentarités régionales qui seraient bénéfiques à tous les partenaires. Des exemples concrets étaient l'élaboration de programmes sociaux et la constitution de coentreprises comme ALBA (Alternative bolivarienne pour les Amériques) qui, en l'espace de quelques mois, avait produit dans son pays des résultats concrets dans le domaine du développement. Un autre représentant a dit que les pays en développement devraient décider eux-mêmes des secteurs qu'ils jugeaient souhaitable d'ouvrir à l'IED, ajoutant que cela représentait un choix politique légitime pour eux.

51. Dans sa réponse, la Chef du Service de l'analyse des questions d'investissement a dit qu'on ne pouvait affirmer de manière catégorique que la protection des droits de propriété intellectuelle jouait un rôle important pour attirer des IED et que son impact variait selon les secteurs. La CNUCED était engagée dans un programme d'étude du rôle des droits de propriété intellectuelle dans l'accès aux médicaments. S'agissant des thèmes des travaux de recherche, l'infrastructure était un sujet que la Division traitait et la question du financement des investissements serait notamment abordée. S'agissant des liens créés dans les pays en développement par l'IED en provenance d'autres pays en développement, des enquêtes avaient été menées par des organisations comme l'ONUDI; elles avaient fourni des éléments provisoires attestant d'effets sur l'emploi, mais rien encore sur le transfert de technologie compte tenu de la nature récente du phénomène. Enfin, la Chef du Service a assuré les représentants que l'IED Sud-Sud était pour la CNUCED une question importante qui continuerait d'être étudiée.

Réunion d'experts sur l'IED dans le secteur des ressources naturelles

52. Le Président de la Réunion d'experts sur l'IED dans le secteur des ressources naturelles, qui s'était tenue du 20 au 22 novembre 2006, a dit que cette réunion avait été très opportune car les questions relatives à l'offre et à la demande dans ce secteur étaient au premier plan des préoccupations internationales. Le rôle et les activités des sociétés transnationales (STN) avaient été examinés, en particulier l'importance des compagnies publiques. Les questions relatives à la contribution des STN au développement, notamment la création de liens au niveau local, l'importance du cadre juridique institutionnel pour les pays et, dans ce contexte, la nécessité d'améliorer la gouvernance et la transparence, avaient été abordées. Les experts avaient aussi examiné les violations des droits de l'homme et les mesures adoptées au niveau international pour veiller à ce que les entreprises respectent les normes et procédures convenues, en vue d'accroître ou de renforcer les effets bénéfiques sur ces pays. Ils avaient souligné l'importance

de l'assistance technique et le rôle que la CNUCED pouvait jouer en aidant les pays en développement dotés de ressources naturelles à mettre en œuvre et à suivre des politiques adaptées. Ils avaient préconisé que l'assistance technique vise aussi à améliorer le cadre réglementaire et les capacités institutionnelles afin de permettre à ces pays de mieux tirer parti des industries extractives. L'assistance technique était également indispensable pour renforcer la capacité des pays en développement de négocier avec les STN. Davantage d'analyses devaient être réalisées sur les mesures permettant d'encourager l'industrialisation, d'améliorer les dispositifs fiscaux, d'élaborer des données géologiques dans le but d'attirer les investisseurs et de promouvoir les initiatives internationales. Enfin, les experts avaient recommandé d'étudier plus avant les possibilités de collaboration Sud-Sud.

Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives

53. La Commission a noté que la Réunion d'experts avait principalement porté sur le développement et la bonne utilisation des capacités productives, question qui devrait occuper une place de premier plan dans les politiques nationales et internationales visant à promouvoir une croissance économique durable, la création de richesse et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. À la lumière de leurs principales constatations, les experts ont encouragé les gouvernements et les partenaires de développement à améliorer la nature, les modalités et l'administration de l'aide pour que celle-ci profite au maximum aux pays en développement dans le cadre de l'initiative d'aide au commerce, à créer un cercle vertueux associant commerce et développement des capacités nationales, ainsi qu'à consolider les institutions locales pour étayer les programmes de renforcement de la capacité d'offre. Ils ont également instamment prié la CNUCED de continuer à fournir des services consultatifs, de poursuivre ses examens des politiques d'investissement nationales pour déterminer les meilleures pratiques et les mesures d'accompagnement permettant d'accroître les retombées positives de l'IED, de coopérer avec les partenaires de développement dans le cadre de l'initiative d'aide au commerce, d'intégrer l'investissement et le développement des entreprises en tant qu'éléments essentiels, de renforcer les mécanismes de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises, et d'exécuter les cinq projets d'assistance technique à l'Afrique compris dans son programme relatif aux assurances.

54. Une délégation a mis l'accent sur les résultats des travaux de l'équipe spéciale de l'OMC chargée de l'aide au commerce. Les délibérations de cet organe faisaient ressortir la nécessité d'aider les pays en développement à mieux soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et de définir les points faibles outre les problèmes d'accès aux marchés. Le champ de l'aide au commerce devrait être très large et inclure des mesures destinées à renforcer la demande au niveau national ainsi qu'à établir des conditions favorisant l'activité des entreprises et l'investissement et soutenant la politique commerciale, le développement des infrastructures commerciales et du secteur privé, le renforcement des capacités et l'intégration régionale. Enfin, la CNUCED devait prendre part aux efforts visant à établir une feuille de route pour l'initiative d'aide au commerce.

Réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques d'investissement

55. Après avoir présenté le point 3 de l'ordre du jour, le Président a donné la parole à la Directrice exécutive de l'organisme ougandais de l'investissement en sa qualité de Présidente de la Réunion spéciale d'experts sur laquelle portait la discussion.

56. La Présidente de la Réunion spéciale d'experts a dit que plus de 130 spécialistes des actions de sensibilisation, agents de promotion de l'investissement, représentants d'administrations publiques, représentants du secteur privé, fonctionnaires d'organisations internationales et membres de la société civile avaient procédé à des échanges d'expériences et de points de vue pour tenter de définir des enjeux communs et de bonnes pratiques. Les participants à la réunion avaient bénéficié des enseignements tirés des activités d'assistance technique menées par la CNUCED pour promouvoir les politiques d'investissement, et notamment de trois ateliers régionaux organisés en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour stimuler et améliorer les actions des organismes de promotion de l'investissement. Les participants, qui représentaient 45 pays et 25 organisations, avaient apporté une précieuse contribution à ces deux journées de communications et de débats interactifs à l'issue desquelles avaient été élaborées de nombreuses lignes directrices et recommandations pratiques que pourraient utiliser les organismes de promotion de l'investissement pour mener des actions plus efficaces.

57. Il avait été souligné que la promotion des politiques d'investissement était une fonction nouvelle de ces organismes et demandait à être articulée avec davantage de clarté et exercée de façon plus rigoureuse. Il avait également été fait mention de l'étude attendue de la CNUCED sur la question et noté que ses conclusions et recommandations préliminaires avaient été présentées plus tôt le même jour lors de la session, tenue parallèlement, de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement.

58. En conclusion, la Présidente de la Réunion a félicité la CNUCED de ses efforts pour la promotion des politiques d'investissement et l'a encouragée à poursuivre sur cette voie.

59. Les participants ont ensuite été invités à formuler des observations et le représentant de l'Indonésie a tenu à remercier la CNUCED des séances de formation à la promotion de l'investissement dont avait bénéficié le corps diplomatique de ce pays en novembre 2006 et qui auraient lieu à nouveau en avril 2007. Il a noté à quel point ces activités de formation étaient importantes pour atteindre les objectifs nationaux en matière de croissance économique, de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté. En conclusion, il a encouragé la CNUCED à continuer de proposer de telles activités au plus grand nombre possible de pays en développement.

Réunion conjointe de haut niveau de la Commission et de la WAIPA

60. La réunion conjointe de haut niveau de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) et de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED a été consacrée aux nouvelles sources d'IED et au rôle des pays émergents. Le Président de la WAIPA a évoqué la féroce concurrence en matière d'investissements étrangers directs (IED) à laquelle se livraient les pays et a dit que la promotion des investissements devenait une importante activité économique et commerciale en soi. C'était la raison pour laquelle la principale mission de la WAIPA était de renforcer les capacités des organismes de promotion de l'investissement (OPI), en particulier par une collaboration en réseau et l'échange de meilleures pratiques. Le caractère multidimensionnel de l'investissement moderne, avec le rôle toujours croissant des pays émergents, exigeait une coopération plus active entre la WAIPA et la CNUCED pour soutenir la croissance de l'investissement dans le monde.

61. Le Premier Ministre marocain a loué la WAIPA et les organismes de promotion de l'investissement pour les efforts qu'ils déployaient pour faire du monde un village de tranquillité et de prospérité, ainsi que pour leur contribution à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Après avoir noté les profondes disparités qui existaient entre les différentes régions du monde, il a attiré l'attention sur les nouvelles dimensions sectorielles et géographiques de l'investissement mondial, y compris le renforcement de la coopération Sud-Sud en matière d'investissement et le rôle croissant des pays en développement en tant que source d'investissements. La poursuite de la croissance de l'investissement dépendrait d'un certain nombre de conditions préalables, dont l'élimination des mesures protectionnistes, la libéralisation de la concurrence, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des institutions, la modernisation des infrastructures et l'optimisation des interactions entre commerce et investissement. L'un des objectifs du Maroc était son intégration dans l'économie mondiale, et les réformes économiques et politiques dynamiques engagées dans le pays contribuaient à cette intégration. Le Maroc était partie au Partenariat euroméditerranéen et participait à la Politique européenne de voisinage; il jouait également un rôle actif dans divers mécanismes de coopération économique Sud-Sud à un niveau multilatéral et bilatéral, notamment avec des pays en développement méditerranéens et des pays en développement du Moyen-Orient. Il était également soucieux de sa coopération en matière de commerce et d'investissement avec les pays d'Afrique subsaharienne, notamment à l'appui du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que de sa coopération avec les pays arabes. Il soutenait pleinement les activités de la WAIPA et souhaitait que l'organisation renforce ses activités en Afrique et dans le monde arabe.

62. Le Secrétaire général de la CNUCED s'est réjoui de ce que les réunions conjointes de haut niveau de la Commission de l'investissement et de la Conférence mondiale sur l'investissement de la WAIPA deviennent des événements réguliers. La question des investissements directs à l'étranger des pays émergents était particulièrement importante, car elle témoignait de l'évolution du rôle que jouaient les pays en développement dans l'IED mondial et le système international de production. Les IED du Sud, qui en 2005 avaient représenté 17 % des investissements extérieurs dans le monde, contre à peine 5 % en 1990, constituaient de nouvelles sources de financement, de technologie et de compétences de gestion, qui étaient des éléments essentiels au développement économique. Les IED Sud-Sud présentaient plusieurs avantages par rapport aux investissements Nord-Sud, notamment le fait que les technologies et les modèles d'entreprise des sociétés transnationales de pays en développement avaient souvent beaucoup en commun. Cela élargissait les possibilités de liens interentreprises et les retombées technologiques. Les nouvelles sources d'IED devaient retenir l'attention des décideurs et des promoteurs de l'investissement, et appelaient une intensification des échanges de vues et d'expériences. La CNUCED, la WAIPA et d'autres organisations internationales avaient un rôle important à jouer dans ce contexte pour ce qui était de l'analyse et de l'assistance technique et en tant qu'instances de débats et de formation de consensus. En conclusion, le Secrétaire général a dit que la WAIPA avait tenu deux de ses conférences sur l'investissement parallèlement aux sessions quadriennales de la Conférence, et il l'a invitée à envisager de tenir sa prochaine conférence annuelle à Accra en 2008, parallèlement à la douzième session de la Conférence.

63. Le Vice-Ministre chinois du commerce a dit que, depuis sa fondation en 1995, la WAIPA avait été un instrument de communication, de coopération et de développement commun pour les organismes qui en étaient membres et il a remercié la CNUCED, la WAIPA et d'autres organismes de promotion de l'investissement de leur appui aux efforts de promotion des

investissements déployés par la Chine. Depuis 1978, année où la Chine avait lancé ses réformes et commencé de s'ouvrir, l'économie chinoise s'était développée rapidement et le niveau de vie de la population chinoise s'était notablement amélioré. Après vingt-huit années d'ouverture, elle était désormais profondément intégrée dans l'économie mondiale dans un contexte de développement mutuellement bénéfique avec les autres pays. L'accession de la Chine à l'OMC avait accéléré ses réformes et son ouverture. La Chine avait scrupuleusement suivi les règles de l'OMC, pleinement honoré ses engagements et ses obligations au titre de l'OMC, ajusté sa politique de commerce extérieur, construit avec constance une économie de marché et renforcé la protection des droits de propriété intellectuelle.

64. Attirer des IED était un important élément de sa politique publique d'ouverture. La Chine avait accueilli des IED totalisant plus de 700 milliards de dollars et occupait depuis seize années consécutives la première position à ce titre parmi les pays en développement. L'IED lui avait apporté une grande quantité de technologies de pointe, de talents, d'investissements, de compétences de gestion, de modèles de commercialisation et de mécanismes de concurrence internationale, ainsi que l'application de règles et normes internationales. À mesure que sa demande intérieure augmentait, la Chine devenait rapidement le troisième plus gros importateur mondial, créant toujours plus d'activités manufacturières et d'emplois pour de nombreux partenaires commerciaux. Tout en stimulant l'investissement dans le pays, le Gouvernement chinois encourageait les investissements directs à l'étranger. Le total des investissements à l'extérieur du pays (non compris les investissements du secteur financier) avait atteint le chiffre de 73 milliards de dollars; pour la seule année 2006, ils se chiffraient à 16,1 milliards de dollars, ce qui plaçait la Chine au treizième rang dans le monde. Quatrième économie mondiale aujourd'hui, la Chine continuerait d'appliquer un certain nombre de mesures pour soutenir la croissance économique et le développement social, et notamment continuer d'améliorer le climat de l'investissement.

65. Le Président du First Eastern Investment Group, de Hong Kong (Chine), a dit que les flux mondiaux d'IED n'étaient désormais plus unidirectionnels. De nombreuses entreprises et sociétés dans les pays émergents se transformaient en producteurs de produits fiables à bas coûts, vendus sous de nouvelles marques internationales. Après avoir confirmé l'existence de cas isolés de protectionnisme de l'investissement, il a estimé que ce phénomène était dû, dans une certaine mesure, à un manque de compréhension des différences interculturelles de la part des investisseurs et des règles du jeu locales. Il a demandé à toutes les parties de s'engager à préserver et renforcer l'ouverture des marchés. La création d'alliances stratégiques et de partenariats pourrait contribuer à renforcer les capacités des sociétés des pays émergents. Par ailleurs, les vastes liquidités disponibles dans certains pays en développement pourraient être utilisées pour de grands projets d'investissement dans d'autres pays en développement avec la participation d'acteurs de pays développés et de pays en développement. La concurrence pour attirer les IED ne cessant de s'intensifier et de se mondialiser, la capacité de créer de la valeur à une échelle mondiale devenait particulièrement importante. La nouvelle dimension de l'IED était également associée à la contribution de cet investissement à une amélioration de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale des entreprises.

Chapitre IV

LES ACCORDS INTERNATIONAUX D'INVESTISSEMENT ET LEUR CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT

(Point 4 de l'ordre du jour)

66. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document suivant:

«Établissement de règles en matière d'investissement international: tendances, questions nouvelles et incidences. Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/73).

Résumé du Président

67. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises (DITE) a fait observer que l'évolution dynamique de la réglementation internationale en matière d'investissement posait des problèmes nouveaux aux pays en ce début du XXI^e siècle. Il leur fallait notamment veiller à la cohérence des orientations, ainsi qu'à l'équilibre entre les intérêts du secteur privé et ceux du secteur public, et tenir compte de la contribution de l'investissement au développement, afin que les pays en développement conservent une autonomie réglementaire suffisante pour poursuivre leurs objectifs économiques et sociaux. Il s'agissait à présent d'étudier les moyens de renforcer le consensus multilatéral sur ces aspects essentiels des accords internationaux d'investissement, faute de quoi le système risquait de s'enliser dans un fatras de règles divergentes et obscures que les pays en développement auraient de plus en plus de mal à maîtriser.

68. Le Chef de la Section des accords internationaux de la Division a développé ces idées. Il a donné un aperçu des tendances récentes de la réglementation internationale en matière d'investissement, de ses principales caractéristiques ainsi que de l'appui technique fourni par la CNUCED. À propos de l'augmentation du nombre et de la complexité des accords internationaux d'investissement, du rôle croissant des pays en développement dans leur élaboration et de la multiplication des différends entre investisseurs et États, il a décrit l'univers de ces accords comme un monde en mouvement extrêmement atomisé, multicouche et multidimensionnel, avec une certaine uniformité au centre mais une hétérogénéité qui allait grandissant en périphérie. Il fallait aider les pays en développement à résoudre les problèmes systémiques posés par la complexité croissante de cet univers. Outre les principales activités menées par la CNUCED dans ce domaine (surveillance des tendances, analyse des problèmes et des incidences sur le développement, assistance technique, échange d'expériences et promotion du consensus), on pourrait envisager une action collective plus coordonnée, avec la création d'un groupe permanent d'experts des questions relatives aux accords internationaux d'investissement. Ce groupe pourrait beaucoup contribuer à faire mieux comprendre les questions qui se posent et à renforcer le consensus multilatéral sur les principaux aspects de ces accords. Il pourrait être chargé, entre autres choses, de suivre et d'analyser l'évolution rapide des accords et de la jurisprudence en la matière, de promouvoir un consensus en recensant les principaux points communs des accords, compte tenu de la diversité du système, d'analyser les incidences des problèmes inhérents à son hétérogénéité et à ses incohérences, de préconiser des solutions viables aux problèmes systémiques anciens et nouveaux, et d'accorder une attention particulière aux aspects de ces questions qui sont liés au développement, en vue de faciliter la coopération multilatérale. De l'avis du secrétariat de la CNUCED, cela aiderait beaucoup à améliorer le

fonctionnement du système et sa contribution à la croissance et au développement. Les relations en matière d'investissement y gagneraient progressivement en clarté et en stabilité, la réglementation deviendrait plus homogène, on aurait un mécanisme faisant autorité pour l'établissement de règles internationales à tous les niveaux, et tous les pays, indépendamment de leur stade de développement, pourraient participer à ses travaux sur un pied d'égalité.

69. Trois intervenants ont ensuite donné des précisions sur l'évolution et les caractéristiques des accords internationaux d'investissement, sur leurs conséquences pour les pays en développement et sur l'action à mener.

70. La première personnalité a dit que les pays africains participaient activement à l'évolution des accords bilatéraux et régionaux d'investissement. La multiplication de ces accords en Afrique s'était accompagnée d'une augmentation du nombre de différends entre investisseurs et États, ce qui coûtait très cher aux pays en développement de la région. Ceux-ci n'avaient pas les connaissances nécessaires pour traiter convenablement les questions complexes soulevées par la négociation et l'application des accords. Ils risquaient de ce fait d'avoir du mal à participer au système et à s'intégrer dans l'économie mondiale. Après avoir félicité la CNUCED de ses travaux sur les accords internationaux d'investissement, l'intervenante a souligné la nécessité d'étudier ce qu'il fallait faire pour simplifier et harmoniser ces instruments hétéroclites et pour suivre des politiques plus cohérentes. Elle était favorable à la constitution d'un groupe permanent d'experts qui irait plus loin dans l'assistance technique, proposition intéressante à deux titres: il offrirait un lieu d'apprentissage collectif et permettrait un débat interactif entre les gouvernements et les autres acteurs. La CNUCED était toute désignée pour accueillir ce groupe dont la création pourrait beaucoup aider les pays africains à atteindre leurs objectifs de développement dans le cadre des accords internationaux d'investissement.

71. Le deuxième intervenant a donné un aperçu général des difficultés rencontrées par l'Afrique du Sud dans la négociation d'accords internationaux d'investissement. Il a fait l'historique de ces accords et a expliqué les raisons politiques qui avaient conduit le Gouvernement à suspendre, en 2001, la négociation et la ratification d'accords bilatéraux d'investissement avec des pays exportateurs de capitaux – à savoir le déséquilibre entre les droits des investisseurs et ceux du pays d'accueil. L'Afrique du Sud étant en passe de devenir un pays exportateur de capitaux, elle avait entrepris de réviser son accord bilatéral type. L'intervenant a exposé deux aspects essentiels du nouvel accord: définition de l'«investissement» excluant les investissements de portefeuille et les sociétés fictives, et adaptation de la clause du traitement national à la politique d'émancipation économique des Noirs. L'Afrique du Sud était également en train de revoir le sens et les incidences d'autres dispositions essentielles des accords internationaux d'investissement, notamment de celles qui concernaient l'octroi d'un traitement juste et équitable, les mesures équivalant à une expropriation, le libre transfert de fonds et le règlement des différends (question des requêtes futiles). Il serait bon que la CNUCED crée un groupe permanent d'experts pour que les pays en développement disposent d'un forum où ils puissent faire dûment reconnaître leurs intérêts dans le domaine de la réglementation des investissements.

72. Le troisième intervenant a mis l'accent sur l'action à mener et sur les moyens de mieux faire face aux problèmes actuels et d'avancer sur la voie du consensus international. Il a évoqué la réunion spéciale d'experts sur la réglementation internationale de l'investissement qui s'était tenue le 12 mars 2007 et avait examiné ces questions. Les experts avaient mis en lumière les

points suivants: le manque de cohérence dans l'univers des accords internationaux d'investissement, d'où la difficulté de systématiser; les divergences dans la jurisprudence, dues à la décentralisation du système de règlement des différends; la nécessité de prévenir les différends; la marge d'action et le droit des pays de réglementer l'investissement; l'option des accords plurilatéraux. Dans ces conditions, le maintien du système actuel n'était pas une solution viable. Quant à la création d'un forum, vu les difficultés rencontrées dans d'autres organisations, il fallait d'abord s'entendre sur ses modalités. Pour parvenir à un consensus sur l'établissement d'un groupe d'experts, on devait impérativement se mettre d'accord sur quatre éléments: représentation adéquate de toutes les parties prenantes (domaines d'intérêt et de compétence); prise en considération d'un large éventail de questions (et en particulier des aspects sociaux); appui institutionnel idoine; transparence (ouverture et interaction).

73. La discussion qui a suivi a porté sur les problèmes et les préoccupations des pays en développement face à la complexité croissante du réseau d'accords internationaux d'investissement, accords qui étaient cependant jugés fort utiles pour protéger l'investissement, renforcer la confiance et favoriser la coopération entre les pays.

74. Le nombre et la diversité des accords internationaux d'investissement allant croissant, il devenait plus difficile aux pays d'en assurer la cohérence. Des interprétations différentes du même principe (par exemple, le principe d'un traitement juste et équitable) ne faisaient qu'ajouter à la confusion. Des représentants ont souligné la nécessité de mieux prendre en compte la contribution de l'investissement au développement et de trouver un juste milieu entre les intérêts du secteur public et ceux du secteur privé. À cet égard, beaucoup ont attiré l'attention sur les déséquilibres caractérisant les négociations entre les pays exportateurs et les pays importateurs de capitaux. Les représentants de pays en développement ont dit que certains principes fondamentaux de ces accords étaient mal compris. À cet égard, on a fait observer que les activités de formation de la CNUCED devraient être étendues aux collectivités locales. Certains représentants ont demandé à la CNUCED d'expliquer comment les accords internationaux et la libéralisation de l'investissement pouvaient attirer les investisseurs.

75. Pour faire face à la situation, il fallait améliorer les capacités et les connaissances des pays en développement et renforcer le système actuel en recherchant un consensus multilatéral. La plupart des délégations étaient favorables à la création d'un groupe permanent d'experts pour aider à y voir plus clair, favoriser l'échange des données d'expérience et relancer le débat international sur l'investissement.

76. Des délégations se sont déclarées satisfaites des efforts déployés par le secrétariat de la CNUCED dans le domaine de la recherche, de l'analyse et de l'assistance technique, et ont évoqué certaines activités menées dans leurs pays respectifs. Elles ont souligné que la CNUCED était une importante source d'informations sur les accords internationaux d'investissement et qu'elle possédait la compétence et les connaissances spécialisées voulues pour aider les pays en développement.

77. Un groupe de pays a exprimé l'opinion qu'il fallait réfléchir encore à l'éventuel mandat et à la composition du groupe d'experts envisagé. Une décision définitive sur la création d'un tel groupe ne devrait être prise que dans le cadre de la douzième session de la Conférence.

78. En conclusion, le Chef de la Section des accords internationaux a résumé les trois grands types de problèmes qui se posaient aux pays, en particulier aux pays en développement. Premièrement, ils se heurtaient à des obstacles systémiques dus à ce que le nombre et la diversité des accords internationaux allaient croissant, ce qui rendait plus difficile d'en assurer la cohérence. Il fallait aussi trouver un équilibre entre les intérêts des investisseurs privés et ceux du secteur public, et prendre dûment en considération la contribution des accords internationaux d'investissement au développement. Deuxièmement, ces accords devenant toujours plus complexes, les pays en développement risquaient de ne pas pouvoir participer pleinement à l'élaboration de règles internationales dans ce domaine. Troisièmement, on assistait à une multiplication des différends entre investisseurs et États, qu'il fallait veiller à prévenir ou à régler convenablement. La CNUCED devait par conséquent continuer à fournir une assistance technique et à analyser la question. Elle avait besoin pour cela d'un appui financier constant. Enfin, il serait bon d'étudier la possibilité de créer un groupe permanent d'experts des questions relatives aux accords internationaux d'investissement, qui servirait de forum pour l'apprentissage collectif et aiderait à faire mieux comprendre les principaux aspects de ces accords ainsi qu'à promouvoir le consensus international.

Chapitre V

EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT: ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES NATIONALES (Point 5 de l'ordre du jour)

79. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie de la documentation suivante:
- «Résumé de l'examen de la politique d'investissement du Maroc» (TD/B/COM.2/76);
 - «Examen de la politique d'investissement du Maroc» (UNCTAD/ITE/IPC/2006/16);
 - «Examen de la politique d'investissement de la Zambie» (UNCTAD/ITE/IPC/2006/14);
 - «Rapport sur l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda» (TD/B/COM.2/75);
 - «Rapport sur l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda – Annexes» (TD/B/COM.2/75/Add.1).

Examen de la politique d'investissement du Maroc

Résumé du Président

80. Le rapport sur la politique d'investissement du Maroc a été examiné le 9 mars 2007. Le secrétariat de la CNUCED a d'abord félicité le Maroc de sa réussite exemplaire, soulignant que ce pays était devenu l'un des principaux pôles d'attraction de l'investissement en Afrique. Il a ensuite exposé les points saillants du rapport, qui décrivait la politique suivie dans ce domaine et insistait sur la nécessité de diversifier les flux pour stabiliser et consolider l'investissement. Enfin, il a présenté brièvement les principales recommandations issues de l'examen effectué: modernisation du cadre juridique et institutionnel de l'investissement (élaboration de codes régissant l'investissement, la fiscalité et le commerce); création d'une agence nationale de promotion de l'investissement; mise au point de stratégies de promotion et d'orientation de l'investissement étranger direct (IED) en faveur des secteurs définis dans le plan «Émergence»; renforcement du système national d'innovation pour attirer des investissements dans des secteurs à plus forte valeur ajoutée. En conclusion, le secrétariat a dit que les recommandations formulées cadraient avec la politique de développement du Maroc.

81. Après avoir remercié le secrétariat de la CNUCED de son excellent rapport qui contenait des recommandations très utiles pour son pays, le Premier Ministre du Maroc a évoqué les points forts de la politique marocaine de promotion de l'investissement, qui était axée sur la modernisation des infrastructures, l'amélioration du régime d'investissement, le développement de secteurs prioritaires et la réforme du système d'enseignement. Il a également souligné l'importance de la participation du Maroc aux accords régionaux de libre-échange favorisant l'IED. Enfin, il a déclaré que son pays était prêt à mettre en œuvre ces recommandations, avec le concours de la CNUCED et des partenaires de développement.

82. D'une façon générale, les délégations ont souligné la qualité du rapport du point de vue tant analytique que prospectif, ainsi que la pertinence des recommandations qu'il contenait.

Les propositions de la CNUCED s'inscrivaient dans la dynamique propre au Maroc qui, grâce à des réformes courageuses, avait obtenu des résultats concrets et encourageants en matière d'investissement. Les délégations ont toutes insisté sur la nécessité de les mettre en pratique afin de maintenir cet élan, et notamment d'améliorer constamment le cadre de l'investissement. Enfin, elles ont signalé que les accords régionaux de libre-échange pouvaient beaucoup contribuer à promouvoir l'investissement, en particulier dans le cadre des relations entre le Maroc et l'Union européenne ainsi que des relations Sud-Sud.

83. De nombreuses délégations se sont félicitées du rang de priorité élevé accordé au cadre juridique et institutionnel de l'investissement, dont l'amélioration constante exigeait non seulement une réforme de la législation, mais encore une approche novatrice englobant formation, recherche et développement.

84. Beaucoup ont également fait observer que les mesures proposées visaient à renforcer les liens entre l'État et les investisseurs, autrement dit les partenariats entre le secteur public et le secteur privé. À cet égard, il importait de créer une agence nationale de promotion de l'investissement, qui jouisse d'une autonomie financière et opérationnelle.

85. Le représentant de l'Union européenne a exprimé l'espoir que les mesures proposées dans le plan d'action seraient appliquées dans leur ensemble, car elles étaient interdépendantes. L'Union européenne accueillait avec satisfaction les réformes engagées par le Maroc, bien qu'il restât encore d'importants problèmes à résoudre (fiscalité, concurrence, propriété intellectuelle, etc.). À cet égard, elle était disposée à étudier les recommandations contenues dans le rapport et à aider le Gouvernement marocain à moderniser le cadre juridique et institutionnel de l'investissement.

86. Quelques délégations ont mis en avant la nécessité de sécuriser davantage le régime juridictionnel dans le cadre des efforts visant à libéraliser l'IED, notamment sur le plan fiscal. À ce sujet, l'une d'elle a fait valoir qu'une baisse systématique de l'impôt sur le revenu des sociétés et des personnes physiques n'était pas indispensable pour attirer les investissements.

87. Des représentants du secteur privé ont fait remarquer que, d'une façon générale, le rapport reflétait les préoccupations des investisseurs dont le parcours au Maroc serait sans doute grandement facilité par l'application des recommandations formulées. Ils ont également souligné la nécessité d'établir un réseau d'entreprises sous-traitantes moyennant l'adoption d'une politique visant à orienter l'investissement vers les petites et moyennes entreprises, ainsi que de concevoir une politique d'investissement en faveur du monde rural. À cet égard, un entrepreneur privé a évoqué les conséquences bénéfiques que pourraient avoir les mesures proposées pour le milieu rural, en particulier leurs effets sur l'emploi, et il a vivement encouragé tous les agents du secteur privé opérant dans les zones rurales à les prendre en considération.

88. L'examen de la politique d'investissement du Maroc a été particulièrement constructif. Au cours des discussions, il est apparu que les recommandations formulées recueillaient l'appui général des participants et que les opinions convergeaient. Les délégations ont exprimé l'espoir que ces recommandations seraient effectivement suivies, en particulier celles qui concernaient le cadre juridique (code de l'investissement) et fiscal. Elles espéraient aussi qu'une assistance technique serait fournie au Gouvernement marocain pour l'aider à réformer le régime d'investissement et à renforcer sa capacité d'innovation.

89. De nombreuses délégations ont demandé aux donateurs d'aider la CNUCED et le Gouvernement marocain à appliquer les recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement.

Examen de la politique d'investissement de la Zambie

Résumé du Président

90. L'examen de la politique d'investissement (EPI) de la Zambie, dix-neuvième de la série, a été présenté le 12 mars 2007 en présence du Ministre zambien du commerce et de l'industrie.

91. Les pays ci-après ont fait part de leurs observations: Angola, au nom du Groupe africain, Bénin, Chine, Japon, Fédération de Russie, Sénégal, Tunisie, République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda. Un représentant de Dunavant SA a également participé aux débats en exprimant ses vues sur le climat de l'investissement en Zambie.

92. Le secrétariat a présenté les principales conclusions et recommandations de l'examen de la politique d'investissement (EPI). La Zambie se caractérisait par un considérable potentiel d'investissement et une remarquable stabilité politique. Les IED avaient été encouragés par des réformes de marché et l'application de politiques de privatisation, mais ils restaient fortement corrélés aux cours du cuivre. Des recommandations avaient été formulées selon quatre grands axes, qui devraient permettre à la Zambie d'accueillir sensiblement plus d'IED et d'en tirer profit pour son développement: remédier aux principales faiblesses du cadre général de l'investissement, garantir des services d'infrastructure de qualité, encourager l'intégration des investisseurs étrangers dans l'économie locale et renforcer la cohérence des activités de promotion de l'investissement. Les principales recommandations étaient notamment les suivantes: adopter une approche plus intégrée du cadre budgétaire, rationaliser les procédures pour l'attribution des permis de travail, revoir la privatisation de la Zambia Electricity Supply Corporation (ZESCO), promouvoir l'établissement de relations interentreprises et rendre pleinement opérationnelle l'Agence zambienne de développement (Zambia Development Agency).

93. Le Ministre zambien du commerce et de l'industrie a remercié la CNUCED pour l'EPI et ses recommandations, et a dit que cet examen sous-tendait la stratégie gouvernementale appliquée pour attirer davantage d'IED et promouvoir la diversification. Il a souligné que le Gouvernement zambien était déterminé à donner suite aux recommandations faites dans le rapport d'examen. Il a informé les participants des mesures prises au cours des deux dernières années pour améliorer le climat de l'investissement, y compris au titre du Cinquième plan national de développement et de Vision 2030. Ces mesures avaient également permis à la Zambie de créer un environnement économique stable, en réduisant l'inflation et les taux d'intérêt et en stabilisant le taux de change.

94. En 2006, le Gouvernement avait lancé un programme de développement du secteur privé et un comité de pilotage réunissant tous les acteurs intéressés avait été mis en place. Au titre de ce programme, des groupes de travail présidés par le secteur privé avaient été constitués sur la réforme du droit du travail, la réforme des télécommunications, le développement d'infrastructures en partenariat public-privé et les obstacles administratifs dans des secteurs tels que le tourisme et les acquisitions foncières. Ces groupes devaient s'attaquer aux obstacles

à l'investissement et promouvoir le dialogue. D'autres mesures en cours comprenaient l'organisation de discussions et de consultations entre toutes les parties intéressées sur la libéralisation, l'accès aux réseaux informatiques internationaux, la mise en place d'une commission du commerce international et des droits de douane, et la création d'une zone économique multiactivités. Le Gouvernement avait également créé l'Agence zambienne de développement, qui regroupait toutes les agences s'occupant de la promotion de l'investissement et des exportations, des zones économiques multiactivités, des privatisations et du développement des petites entreprises.

95. Un représentant du secteur privé a fait part d'observations positives sur les améliorations apportées ces dernières années au climat de l'investissement. Il a néanmoins instamment demandé aux autorités zambiennes de s'attaquer à un certain nombre d'obstacles encore notables, tels qu'une forte inflation, la vigueur du kwacha par rapport au dollar, les distorsions du régime commercial et l'importance accordée aux secteurs d'exportation traditionnels aux dépens de secteurs plus dynamiques comme celui du coton. Il a décrit les incidences positives que les IED dans le secteur du coton pouvaient avoir sur le niveau de vie des ménages ruraux. Il a souligné la qualité de la main-d'œuvre zambienne, qui était considérée comme assidue et facile à former, et il a donné des exemples de programmes de formation d'agriculteurs qui avaient permis d'accroître la productivité et d'engager la lutte contre le VIH/sida.

96. Un représentant a souligné la nécessité de promouvoir le développement du secteur privé dans des pays sortant d'une longue tradition de politiques socialistes, tels que la Zambie. L'expérience de la République-Unie de Tanzanie a été citée en exemple, et on a souligné les résultats positifs que donnaient des partenariats public-privé en matière de renforcement du dialogue et de la confiance entre le secteur public et le secteur privé.

97. Outre des questions horizontales fondamentales telles que l'état des infrastructures en Zambie et la nécessité de préserver une forte stabilité politique et macroéconomique, un certain nombre de questions spécifiques de réglementation influant sur l'investissement ont été abordées, dont l'intervention des pouvoirs publics dans les questions de mutation foncière, le niveau de la fiscalité, le système de permis de travail et l'efficacité des incitations à l'investissement. Sur ce dernier point, les représentants ont noté que les incitations devaient être sélectives et limitées dans le temps, et faire l'objet d'un contrôle effectif.

98. Les représentants ont loué la CNUCED pour la qualité de l'EPI et de ses recommandations pour une amélioration du climat de l'investissement en Zambie et la promotion du développement. Ils ont demandé à la CNUCED et aux donateurs de soutenir le Gouvernement zambien dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'examen. Une assistance technique de suivi était considérée comme essentielle au processus des EPI, car les pays n'avaient généralement pas la capacité d'appliquer seuls les recommandations. Un certain nombre de projets permettant d'apporter une assistance à la Zambie ont été évoqués, y compris le Livre bleu sur les meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement et l'initiative «Triangle of Hope» (Triangle de l'espoir). Quelques représentants ont souligné qu'il était important d'assurer le financement de l'exécution de projets dès le début du processus d'EPI de façon que les pays n'aient pas à attendre trop longtemps pour recevoir une assistance technique de suivi.

99. Les représentants ont félicité la Zambie des progrès réalisés dans l'amélioration du climat de l'investissement au cours de la dernière décennie. Ils ont également souligné les faiblesses de l'économie et les principaux freins à l'investissement. Enfin, ils ont demandé à la Zambie de s'attaquer avec détermination aux problèmes concernant les transports, les télécommunications, l'électricité, l'application des lois et la fiscalité.

Rapport sur la suite donnée à l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda

Résumé du Président

100. Le secrétariat a présenté les principales conclusions du rapport sur la suite donnée à l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda effectué en 2000. Ce rapport avait été établi grâce au concours financier du Gouvernement italien. L'Ouganda avait suivi un programme bien ciblé de réforme de la politique d'investissement pendant la période 2000-2006. Il avait obtenu de très bons résultats dans certains domaines, notamment la promotion de l'investissement et la réforme bancaire, mais d'importants problèmes subsistaient dans d'autres secteurs, en particulier l'énergie et les transports. Le rythme de la réforme avait également été plus lent que prévu et il s'était parfois révélé difficile de passer de la théorie à la pratique. Cela dit, le bilan général était positif et les flux d'IED avaient augmenté depuis 2006, tout en se diversifiant. La réforme semblait aussi aller de l'avant, ce qui était encourageant.

101. Le représentant de l'Agence ougandaise de l'investissement a souligné que le pays avait fait des progrès dans plusieurs domaines ces dernières années: renforcement de la stabilité politique et de la démocratie multipartite, accueil favorable réservé aux investisseurs dans le cadre de la démarche «Team Uganda» et révision du régime d'investissement, entre autres choses. La réforme avait stimulé à la fois l'investissement local et l'investissement étranger, qui avaient tous deux augmenté. Parmi les améliorations récentes, on pouvait citer la création d'un guichet unique pour les investisseurs à l'Agence ougandaise de l'investissement, ainsi que les progrès accomplis dans l'établissement de zones économiques équipées et dans la distribution d'électricité. La réforme et l'application des recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement avaient été conduites au plus haut niveau, ainsi qu'en témoignait l'institution de la Table ronde présidentielle des investisseurs.

102. Les mesures recommandées par la CNUCED n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre. Certaines relevaient de la seule compétence du Gouvernement (adoption de lois sur l'investissement et les zones franches), mais d'autres nécessitaient une assistance technique supplémentaire. Le représentant a sollicité le concours de la CNUCED pour présenter les conclusions du rapport au Président ainsi qu'aux autres personnes concernées en Ouganda, pour mettre en place un système de surveillance et de contrôle applicable aux chartes des clients afin de renforcer l'initiative «Team Uganda», pour lancer l'«Investment Gateway» en Ouganda et pour faire en sorte que le pays profite des futurs investissements dans le secteur minier.

103. À propos des examens de la politique d'investissement, un représentant a souligné l'importance de la sensibilisation et de la responsabilisation. Les recommandations, aussi utiles fussent-elles, ne seraient pas suivies d'effets si l'État et la société civile n'étaient pas suffisamment conscients de leur importance. Il fallait absolument associer tous les intéressés au

processus, et on a félicité le secrétariat d'avoir fait participer les parlements nationaux à certains examens.

104. De nombreux représentants ont déclaré qu'il fallait aider les pays à appliquer les recommandations issues des examens, car souvent ils n'étaient pas capables de procéder seuls aux réformes voulues. Une assistance technique était donc essentielle pour que les examens de la politique d'investissement portent leurs fruits. Le mode de financement de l'examen réalisé au Rwanda – le Gouvernement allemand avait fourni des fonds pour l'examen lui-même ainsi que pour certains projets initiaux visant à appliquer les recommandations – était un exemple dont il faudrait s'inspirer systématiquement à l'avenir. Des représentants ont également préconisé le renforcement et l'institutionnalisation du mécanisme d'examen collégial, ce qui enrichirait les réunions, les rendrait plus dynamiques et interactives et permettrait un échange de vues plus utile sur les recommandations.

105. Un représentant a souligné que les rapports sur la suite donnée aux recommandations étaient d'une aide précieuse pour évaluer les progrès des réformes mises en œuvre ainsi que l'impact des examens. Plusieurs représentants ont dit que les examens étaient utiles pour améliorer les conditions d'investissement et attirer davantage de fonds.

106. Les représentants ont félicité l'Ouganda des progrès qu'il avait accomplis dans la réforme de son régime d'investissement ces dernières années. D'une façon générale, ils pensaient comme le secrétariat qu'il fallait poursuivre la réforme et constataient que les progrès avaient été plus lents que prévu dans certains domaines. L'un d'eux estimait que les retards tenaient à ce que les pouvoirs publics n'avaient pas les moyens voulus pour mener à bien les réformes, et a instamment prié la CNUCED, d'autres organismes multilatéraux et les donateurs de fournir un appui plus important pour le renforcement des capacités et l'application des recommandations.

Chapitre VI

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA COMMISSION

(Point 6 de l'ordre du jour)

107. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-troisième session» (TD/B/COM.2/ISAR/35);

«Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa septième session» (TD/B/COM.2/CLP/57).

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Résumé du Président

108. Le Président de l'ISAR a présenté le rapport de la vingt-troisième session du Groupe de travail, qui avait attiré un nombre record de participants: plus de 280 experts, venus de 80 États membres. Après avoir dressé un bilan général de cette session, il a rendu compte en particulier des débats sur les deux principaux points inscrits à son ordre du jour, à savoir l'examen des questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière, et la comparabilité et la pertinence des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise. Il a également décrit les activités menées par le secrétariat de la CNUCED pour le compte de l'ISAR.

109. Le Président a fait observer que l'ISAR était le groupe de travail intergouvernemental le mieux placé pour traiter la question de la transparence des entreprises au niveau international, à l'heure où la concurrence en matière d'investissement était de plus en plus vive et où le débat sur l'instauration d'une véritable transparence dans la gouvernance d'entreprise prenait une importance croissante. Il jouait un rôle stratégique dans la politique économique mondiale et s'était assuré le concours des meilleurs spécialistes mondiaux des questions considérées. L'ISAR était aussi un groupe de travail intergouvernemental qui méritait d'être cité en exemple pour son bon fonctionnement.

110. Un certain nombre de représentants ont formulé des observations sur les travaux de la CNUCED et du Groupe d'experts. Celui du Bélarus a remercié la CNUCED de sa contribution à une conférence régionale sur l'application pratique des normes internationales d'information financière dans les pays de la Communauté d'États indépendants, qui avait récemment été organisée à Kiev. Les pays en transition, qui connaissaient des problèmes dans le domaine de la comptabilité et de l'information financière, étaient reconnaissants à la CNUCED de son rôle dans l'organisation des sessions annuelles de l'ISAR et dans la diffusion des résultats de ses travaux à l'occasion de réunions régionales. L'ISAR était un mécanisme intergouvernemental exemplaire, qui associait promotion du consensus, travaux de recherche et conseils pratiques aux États membres.

111. Un autre représentant a dit que son pays coopérait étroitement avec la CNUCED, notamment dans le domaine de la comptabilité et de l'information financière, et que dans le

prolongement des travaux de l'ISAR axés sur le consensus et la recherche, il collaborait avec elle à l'organisation, au Caire, d'une réunion régionale consacrée à l'information sur la gouvernance d'entreprise. La CNUCED travaillait en outre avec l'Université américaine du Caire à un projet de recherche sous la conduite de l'ISAR. Le représentant a souligné l'importance de la question pour son pays et la région avoisinante, où le thème de la gouvernance d'entreprise était relativement nouveau, ainsi qu'en témoignait l'élaboration d'un vocabulaire neuf pour décrire cette notion. Les travaux de l'ISAR étaient très utiles pour sensibiliser les intéressés à la question.

**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique
de la concurrence sur sa septième session**

112. La Commission a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa septième session.

Chapitre VII

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

(Point 7 de l'ordre du jour)

113. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

«Application des recommandations de la Commission» (TD/B/COM.2/74);
DITE Activities Report 2006 (UNCTAD/ITE/2007/1).

Résumé du Président

114. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a présenté un rapport sur l'application des recommandations adoptées par la Commission à sa dixième session. Il a donné un aperçu de l'activité globale de la Division en 2006, dont une description plus détaillée était présentée dans la version préliminaire non éditée du *DITE Activities Report 2006*, disponible en salle de réunion.

115. Le Directeur a évoqué les principales activités concernant la recherche-développement, le renforcement des capacités et l'analyse, en donnant des informations sur les résultats et l'impact, le cas échéant. En soulignant la coopération de la CNUCED avec des institutions publiques et privées, il a également évoqué quelques grandes réunions à venir, dont l'organisation d'un forum commercial Chine-Inde-Brésil-Afrique (Forum CIBA) et le deuxième Forum d'investissement «Route de la soie». Il a mentionné la demande présentée par le Gouvernement ghanéen pour qu'un «Sommet sur l'investissement» soit organisé dans le contexte de la douzième session de la Conférence. Le Directeur a souligné les efforts continus déployés pour mobiliser des ressources extrabudgétaires, en rappelant à la Commission le nombre croissant de demandes d'assistance technique et de renforcement des capacités.

116. Le secrétaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) a informé les représentants de la révision du mandat et des méthodes de travail de la Commission, en particulier concernant la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Il a également fourni des renseignements détaillés sur le renforcement de la CSTD, en évoquant l'approche multiparticipative utilisée. Il a ensuite présenté l'ordre du jour de la dixième session de la CSTD, en précisant que le thème de fond pour la période intersessions 2006-2008 serait: «Promouvoir l'édification d'une société de l'information à dimension humaine, favorable au développement et solidaire», en vue de renforcer le développement des capacités de tous les individus dans une société numérique. La session de la CSTD serait axée sur la suite donnée aux décisions adoptées au SMSI et comprendrait un débat ministériel, une réunion conjointe avec l'Alliance mondiale TIC et développement et diverses activités et réunions parallèles de groupes de travail issus du SMSI.

Chapitre VIII

QUESTIONS DIVERSES

(Point 9 de l'ordre du jour)

Résumé du Président

117. Le Président de la session a ouvert la séance consacrée à la Réunion d'experts sur l'IED, la technologie et la compétitivité en rendant un hommage particulier au feu professeur Sanjaya Lall, dont la collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI et d'autres organismes des Nations Unies avait été à l'origine de l'organisation de cette réunion. Le Secrétaire général a ensuite formulé des observations dans lesquelles il a mis l'accent sur la contribution du professeur Lall aux activités de la CNUCED, en particulier dans le domaine de la technologie et du transfert de technologie. Il a annoncé le lancement de l'initiative conjointe CNUCED-ONUDI-CCI de formation à la gestion des politiques relatives à l'industrie, à l'investissement et au commerce. Le Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et de la compétitivité des entreprises de la CNUCED a souligné l'importance et l'intérêt de cette initiative. Le Directeur général de l'ONUDI a mis l'accent sur la cohérence des politiques et sur la contribution de l'initiative de formation à cet objectif. Le Directeur exécutif adjoint du CCI a quant à lui rendu hommage à la collaboration du professeur Lall aux travaux des organisations internationales, soulignant le rôle des femmes et des PME dans la promotion du développement économique. M^{me} Rani Lall, épouse du professeur Lall, a exprimé sa reconnaissance de l'hommage qui avait été rendu à ce dernier et a fait part de son intention de créer une chaire en son honneur à l'Université d'Oxford, afin d'institutionnaliser l'héritage intellectuel de ce grand chercheur.

118. La Commission a ensuite été informée des résultats de la Réunion d'experts. Parmi les grandes questions abordées figuraient les suivantes:

- Le secteur industriel (par exemple en Chine) et le secteur primaire (par exemple dans certaines parties de l'Afrique) pouvaient être des moteurs importants d'un développement durable;
- Certaines conséquences essentielles de l'essor économique de grands pays comme l'Inde et la Chine pour les autres pays en développement n'avaient pas encore été bien examinées;
- Les STN de pays en développement étaient promises à un bel avenir et continueraient de jouer un rôle important pendant quelque temps, surtout dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Leur évolution devait être suivie et analysée, en particulier les incidences sur les pays d'accueil et les pays d'origine;
- L'existence de fortes inégalités institutionnelles et infrastructurelles contribuait à expliquer que tous les pays en développement n'intéressaient pas de la même manière les investisseurs étrangers, l'Afrique étant particulièrement pénalisée à cet égard. Des efforts devaient être faits pour remédier à ces inégalités à un niveau fondamental.

119. Le représentant de l'Inde a ensuite rendu hommage aux travaux du professeur Lall et a apporté son soutien à la création d'une chaire en son honneur à l'Université d'Oxford.

Chapitre IX

DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Décisions de la Commission

120. À sa séance plénière de clôture, le 14 mars 2007, la Commission a adopté des recommandations concertées (voir le chapitre I).

121. Elle a pris note du rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives (TD/B/COM.2/EM.19/3), du rapport de la Réunion d'experts sur les IED dans le secteur des ressources naturelles (TD/B/COM.2/EM.20/3) et du rapport de la Réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques d'investissement, en particulier dans l'optique du développement (TD/B/COM.2/AHM.1/3).

122. La Commission a pris note du rapport du secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à sa dixième session (TD/B/COM.2/74).

123. Elle a également pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (TD/B/COM.2/ISAR/35), a fait siennes les recommandations concertées qui y figuraient et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts.

124. À la même séance, au titre du point 8 de son ordre du jour, la Commission a décidé que l'ordre du jour provisoire et les dates de sa douzième session, ainsi que les thèmes des réunions d'experts, seraient arrêtés par le Conseil du commerce et du développement en avril 2007.

Chapitre X

QUESTION D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

125. La onzième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 8 mars 2007 par M^{me} Carmen Elena Castillo-Gallandat (El Salvador), Vice-Présidente de la Commission à sa dixième session.

B. Élection du Bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

126. À sa séance plénière du 8 mars 2007, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président:	M. Makarim Wibisono (Indonésie)
Vice-Présidents:	M ^{me} Mercy Matlho (Botswana) M. Dario Celaya (Argentine) M. Miguel Bautista (Philippines) M. Emmanuel Farcot (France) M. Dmitry Godunov (Fédération de Russie)
Rapporteur:	M. Edward Brown (Royaume-Uni)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 2 de l'ordre du jour)

127. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.2/72; l'ordre du jour de la onzième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement:
 - a) Collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).
4. Les accords internationaux d'investissement et leur contribution au développement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapport des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des recommandations de la Commission:

- a) Collaboration avec des organisations internationales et régionales concernant leurs travaux dans le domaine de l'investissement.
- 8. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
- 9. Questions diverses.
- 10. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et de développement.

**D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil
du commerce et du développement**

128. À sa séance plénière de clôture, le 14 mars 2007, la Commission a adopté son projet de rapport (TD/B/COM.2/24 et Add.2 à 9), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations; elle a décidé d'incorporer dans son rapport les résumés du Président sur les divers points de fond de l'ordre du jour, et a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport en y intégrant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session de la Commission:

Afrique du Sud	Éthiopie
Algérie	Fédération de Russie
Allemagne	France
Angola	Gabon
Arabie saoudite	Ghana
Argentine	Grèce
Autriche	Guinée
Bahreïn	Haïti
Bangladesh	Honduras
Barbade	Inde
Bélarus	Indonésie
Belgique	Iran (République islamique d')
Bénin	Iraq
Bosnie-Herzégovine	Israël
Botswana	Italie
Brésil	Jamaïque
Bulgarie	Japon
Cap-Vert	Kazakhstan
Chili	Kenya
Chine	Liban
Congo	Lituanie
Côte d'Ivoire	Madagascar
Cuba	Mali
Djibouti	Maroc
Égypte	Mauritanie
El Salvador	Mexique
Émirats arabes unis	Nicaragua
Équateur	Nigéria
Espagne	Oman
États-Unis d'Amérique	Pakistan

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/INF.1.

Pérou	Soudan
Philippines	Sri Lanka
Pologne	Suède
Portugal	Suisse
Qatar	Suriname
République arabe syrienne	Thaïlande
République de Corée	Timor-Leste
République tchèque	Tunisie
République-Unie de Tanzanie	Turquie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Uruguay
Rwanda	Venezuela (République bolivarienne du)
Saint-Siège	Viet Nam
Sénégal	Yémen
Slovénie	Zambie

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Commission:

Agence de coopération et d'information pour le commerce international

Communauté européenne

Ligue des États arabes

Organisation de coopération et de développement économiques

Union africaine

3. Les institutions des Nations Unies ci-après étaient représentées à la Commission:

Centre du commerce international

Commission économique pour l'Afrique

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la Commission:

Banque mondiale

Fonds monétaire international

Organisation mondiale du commerce

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées:

Catégorie générale

Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement

Organisation de l'unité syndicale africaine

Parlement latino-américain

6. Les intervenants ci-après ont participé à la session de la Commission:

8 mars

M. Kai Hammerich, Président de la WAIPA, Genève

M. Driss Jettou, Premier Ministre du Royaume du Maroc

M^{me} Xiuhong Ma, Vice-Ministre du commerce de la République populaire de Chine

M. Victor CHU, Président du First Eastern Investment Group, Hong Kong (Chine)

9 mars – Examen de la politique d'investissement du Maroc

M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine, Ambassadeur, Mission permanente de la Mauritanie, Genève

M. Driss Jettou, Premier Ministre du Royaume du Maroc

M. Jean-Maurice Ripert, Ambassadeur de France, Genève

M. Jean-Luc Martinet, Chambre française de commerce et d'industrie au Maroc

M. Swashpawan Singh, Ambassadeur de l'Inde

M. Gilbert Vuillemin, Argane S.A

M^{me} King Bee Hsu, Ambassadrice de Malaisie

M^{me} Emmanuelle Gautier, Teuchos

M. José Caetano da Costa Pereira, Ambassadeur du Portugal auprès de l'OMC

M. Elias Attia, Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie

M. Joaquín María Aristegui, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint de l'Espagne

9 mars – Rapport sur la suite donnée à l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda

M^{me} Maggie Kigozi, Directrice exécutive de l'Autorité ougandaise pour l'investissement, Kampala

M^{me} Venetia Sebudandi, Ambassadrice, Mission permanente du Rwanda, Genève

M^{me} Masekgoa Masire-Mwamba, Directrice de l'Autorité du Botswana pour le développement des exportations et l'investissement, Gaborone

12 mars – Examen de la politique d'investissement de la Zambie

M. Makarim Wibisono, Ambassadeur, Mission permanente de l'Indonésie, Genève

M. Kenneth Konga, Ministre zambien du commerce et de l'industrie

M. Rickard Laurin, Dunavant S.A

M. Matern Y.C. Lumbanga, Ambassadeur, Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie, Genève

M. Makio Miyagawa, Ambassadeur, Mission permanente du Japon

M. Sun Peng, Directeur général adjoint au Ministère du commerce de la République populaire de Chine

M^{me} Maggie Kigozi, Directrice exécutive de l'Autorité ougandaise pour l'investissement, Kampala

M. Guy Sebban, Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale, Paris

M. Ingo Ploger, Président de IP Desenvolvimento Empresarial e Institucional Ltd, Brésil

M. Arcanjo Maria Do Nascimento, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Angola, Genève

M^{me} Sarala M. Fernando, Ambassadrice, Mission permanente de Sri Lanka, Genève

M^{me} Mia Horn Af Rantzien, Ambassadrice, Mission permanente de la Suède, Genève

13 mars

M. Peter Muchlinski, Professeur, School of Oriental and African studies, Université de Londres

M. Randal Williams, Directeur, Département du commerce et de l'industrie (Afrique du Sud)

M. Rudolf Muller, Président de l'ISAR.
